

Créancier face aux entreprises en difficultés

Objectifs

- Pour mieux se protéger, bien connaître la loi de sauvegarde des entreprises en difficulté et ses modifications afin d'éviter les pièges auxquels est confronté tout créancier dont l'entreprise cliente est en difficulté. Adopter les bonnes garanties.
- Pour savoir suivre et contrôler le déroulement des dossiers contentieux par une bonne connaissance des règles de procédure, pour qu'un dialogue constructif puisse s'instaurer entre l'entreprise et ses avocats.
- Connaître les modifications apportées par l'ordonnance 15 septembre 2021 pour les créanciers, notamment au niveau des déclarations de créances, et les impacts de la réforme des contrats pour les créanciers subissant la procédure collective de son co-contractant.

Participants / Prérequis

Responsables et collaborateurs des services contentieux des entreprises ou des banques confrontées à un client qui dépose son bilan. Leurs conseils.
Avoir des notions en droit des entreprises.

THEMES TRAITES

La place du créancier dans les procédures collectives

- Les actions dans la conciliation et le mandat Ad hoc.
- La procédure de sauvegarde.
- La procédure de redressement judiciaire.
- La procédure de liquidation judiciaire.

Les problématiques de la déclaration de créance

- La détermination du montant de la créance.
- Les créances assorties d'une sûreté.
- Cas pratique : comment déclarer
- Cas pratique : comment répondre à une contestation de créance ;

Consultation des créanciers sur les propositions de plan

- Le régime des contrats en cours.
- Les plans de continuation.
- Les plans de cession.

- Le suivi de la procédure par le créancier : la désignation en qualité de contrôleur / le résolution du plan

Conséquences de l'ouverture d'une procédure sur le dirigeant

- La situation du dirigeant dans les procédures collectives.
- Les sanctions contre le dirigeant.

Conséquences de l'ouverture d'une procédure sur la caution

- La caution dans la procédure de la conciliation à la procédure de liquidation.
- La caution dans la procédure de redressement judiciaire et de sauvegarde
- Actions et interdictions.

L'optimisation du recouvrement

Point sur la jurisprudence récente

Moyens et méthodes pédagogiques

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation dématérialisé sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects juridiques et techniques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

CREANCIER FACE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Renseignements pratiques :

- **Maître Francis BONNET des TUVES**, avocat spécialisé en droit bancaire et procédures collectives, en recouvrement de créances, procédures judiciaires,.
- Depuis 2012 il intervient en tant que conseil auprès des entreprises, dans la mise en place des procédures de recouvrement amiable, judiciaires et collectives. Il est le conseil habituel des grands groupes bancaires français et européens en charge des procédures judiciaires.
- Cette expérience acquise dans l'exercice du quotidien, donne à ses formations une approche pratique et actualisé du recouvrement de créances, de l'amiable aux procédures judiciaires et collectives.

Durée : 1 jour, soit 07 h.

Coût HT : 690€

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Programme mis à jour en octobre 2022